



Commission Nationale des Nomenclatures Economiques et Sociales Formation « Nomenclatures économiques »

Dossier suivi par :
Jean LIENHARDT
Tél. : 01 41 17 52 72
Fax : 01 41 17 39 66
Mèl : jean.lienhardt@insee.fr

Paris, le 15 juin 2007 n° 127 /D130

Objet : Point d'information sur la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures.

Avant même que ne soient prises les décisions définitives quant aux détails des nouvelles nomenclatures (décrets et notes explicatives), il convient de préparer le processus de diffusion de ces nomenclatures au sein de l'appareil statistique public.

Selon les termes du décret en cours, « ces nomenclatures (et leurs adaptations éventuelles) seront utilisées dans les textes officiels, décisions, documents, travaux et études ainsi que dans les systèmes informatiques des administrations et établissements publics et dans les travaux effectués par des organismes privés à la demande des administrations ». Il convient donc de souligner l'ampleur des changements qui vont être apportés, particulièrement dans le système statistique, par la révision de ces nouvelles nomenclatures : ces changements seront a priori comparables à ceux observés lors de l'expérience de 1993 (substitution de la NAF à la NAP).

1. Le pilotage et la coordination du changement de nomenclatures.

Pour maîtriser au mieux ce processus l'INSEE a mis en place, au sein du Système statistique public, une structure de pilotage et de coordination du changement de nomenclatures. Un comité de pilotage a été installé en octobre 2006 : il est constitué des responsables des principaux départements concernés tant à l'INSEE que dans les SSM et est présidé par le Chef de l'Unité « Normes et systèmes d'informations » de l'INSEE.

Complétant les diagnostics initiaux (notamment un rapport de l'Inspection générale de l'INSEE publié en janvier 2005), le Comité a établi un recensement plus systématique des applications concernées par le changement de nomenclature, prenant en compte notamment les applications externes à l'INSEE.

Ce recensement s'articule autour de trois missions importantes de ce Comité:

- sensibilisation des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre concernés (en faisant le point des réflexions et programmations, y compris des lacunes)
- préparation d'un outil de suivi organisé, d'une part, autour d'un système de suivi de projet, d'autre part autour d'un système de documentation structurée. Ces outils sont en cours de développement.
- mise en évidence des interdépendances entre les applications (responsabilités dans les enchaînements et mutualisation des outils).

Cette approche devra permettre de prévoir ou anticiper les difficultés, de communiquer autour d'elles et de proposer d'éventuelles mesures correctives. Elle permettra de construire et maintenir une documentation permanente du changement jusqu'à la fin du processus (y compris archivage). Elle permettra in fine d'évaluer les coûts engendrés par cette opération.

Une consultation organisée en mars 2007 a permis de recenser 85 applications ou opérations statistiques effectivement concernées, à des degrés divers, par le changement de nomenclature. A l'INSEE, cela représente environ une application sur cinq. Toutes les opérations statistiques orientées « entreprises » sont naturellement concernées mais il en est de même pour quelques opérations orientées « ménages » (RP, EEC, etc.). Ce recensement a permis de conforter l'analyse des moyens à allouer à cet important projet dans les prochains mois ou années.

2. Le calendrier du changement

Une des missions du Comité de pilotage est de maîtriser le calendrier du changement de nomenclatures et de sa diffusion dans le système statistique. Le calendrier général s'articule autour de quelques échéances incontournables (la plupart d'entre elles étant fixées par des réglementations européennes).

a) Le règlement NACE rev2. impose la date du 1^{er} janvier 2008 pour la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures. Il comporte des dispositions précises quant aux dates de prise en compte de celles-ci par les grandes catégories d'applications statistiques. En outre, de nombreux règlements sectoriels viennent d'être ajustés en conséquence. De fait :

- la France a fait le choix de la date du *1^{er} janvier 2008 pour le basculement du répertoire SIRENE* :
- la transmission en nouvelle nomenclature des *statistiques structurelles des entreprises (SBS) sera relative à l'année de référence 2008.*
- la transmission en nouvelle nomenclature des *statistiques conjoncturelles (STS) sera relative à la première période de référence de 2009 pertinente (janvier 2009 ou 2009 T1, selon la périodicité).*
- première publication en nouvelle nomenclature des *Comptes Nationaux pour la campagne 2008-2010 (publication printemps 2011).*

Pour chaque type de statistiques des données rétropolées sont attendues. Selon les cas, des règlements européens en fixent la longueur et le calendrier. Des

initiatives nationales sont également possibles dans ce registre. Par ailleurs la continuité des comptes nationaux jusqu'en 2010 doit également être assurée par le maintien en ancienne nomenclature des statistiques, quantitatives ou qualitatives, sous-jacentes.

Noter toutefois que certaines opérations statistiques auront leur calendrier propre (statistiques agricoles, balance des paiements) non contraint par les règles précédentes.

Au total, il s'écoulera un peu plus de trois années entre la date de basculement du répertoire et la publication de la première campagne complète de comptes nationaux en NAF rév2. Lors de l'expérience de 1993, six années avaient été nécessaires.

b) Le calendrier présenté ci-dessus est essentiellement un calendrier de diffusion (publication ou transmission des résultats). Il faut le décliner en un calendrier de production qui doit faire une large place aux tâches de préparation, chaque opération statistique ayant son calendrier propre, attendant des résultats d'opérations amont et proposant des résultats à des opérations aval. L'objet de cette note n'est pas de décrire tous ces processus. On peut toutefois signaler les enchaînements généraux suivants :

en 2006,

- adaptation des enquêtes annuelles de production (base des indicateurs conjoncturels).

en 2007,

- mise en œuvre d'une enquête annuelle (EAE) en double nomenclature (point double 2006 et préparation du basculement du répertoire) ;
- travaux de double codification dans SIRENE et mise en place d'enquêtes complémentaires - EAR (préparation du basculement du répertoire) ;
- adaptation des enquêtes de branche (préparation du basculement des indicateurs conjoncturels) ;
- développement d'un outil de réropolation sur données individuelles (préparation de la réropolation des données structurelles) ;
- réfection des fichiers d'apprentissage - SIRENE, RP, EEC, DADS (bases de la codification de variables essentielles à ces applications) ;

au 1^{er} janvier 2008 : basculement de SIRENE ;

- mise à disposition d'outils de recodification issus de SIRENE (fichiers, tables statistiques).

en 2008,

- travaux de double codification dans SIRENE (mise à disposition d'un répertoire en double nomenclature au 31-12-2008) ;
- travaux de méthodologie de rebaseement des indicateurs conjoncturels

de 2008 à 2010,

- échanges continus entre statistiques structurelles, statistiques conjoncturelles et comptes nationaux (réropolations) ; élaboration des CN en nouvelle base et nouvelle nomenclature.

en 2009,

- publication en NN des indicateurs et statistiques conjoncturelles (IPI, IPVI, TVA, ICT, EPURE, DMMO, ACEMO)
- publication du premier cycle d'enquêtes emploi en continu (EEC)

en 2010,

- publication en NN des statistiques et données structurelles (ESANE, DADS, ECMOSS)

- transmission des premiers résultats en NN des enquêtes de conjoncture

en 2011 ,

- publication de la première campagne de CN annuels et trimestriels en NN (campagne 2008-2010) ;
- en 2012,
- publication du premier cycle quinquennal complet du recensement de la population en nouvelle.

3. Un dispositif d'accompagnement

Le dispositif d'accompagnement repose essentiellement sur les catégories d'actions suivantes :

- ***mise en place d'un plan de communication*** : ce plan fait une large place aux outils WEB. C'est l'objet du point suivant de l'ordre du jour ;
- ***mise en place d'un dispositif de formation*** : essentiellement centré sur les besoins du système statistique (particulièrement les Directions régionales de l'INSEE), il pourra proposer des sous-produits à caractère didactique.
- ***mise à disposition d'outils de conversion*** : dès le début de janvier 2008, les responsables du répertoire SIRENE seront en mesure de proposer deux outils majeurs : d'une part, un fichier doublement codé pour des ensembles d'entreprises ou d'établissements déterminés à l'avance ; d'autre part, des tables de correspondances NAF1→ NAF2 chiffrées permettant des transcodifications statistiques. Il est clair en effet que, nombre de partenaires du système statistique public et/ou administratif utilisant une codification de type APE basée sur la nomenclature (c'est aussi le cas de nombreux opérateurs privés), SIRENE est un vecteur privilégié de la propagation de cette nouvelle NAF.
- ***étude d'impact sur les entreprises*** : réalisée dans le cadre d'une mission confiée à l'Inspection générale de l'INSEE, avec l'accord de la DCASPL, l'étude permettra dès septembre 2007 d'évaluer globalement l'impact du changement pour les entreprises, notamment les plus petites d'entre elles, leur offrant un moyen de les aider à prendre la mesure de ces changements. Cette étude pourra prendre en compte des aspects administratifs non strictement limités aux questions statistiques.

Schéma de propagation des nomenclatures d'activités et de produits au travers de l'appareil statistique (source : rapport de l'IG, INSEE du 11 janvier 2005)



